



# Commission technique

Paris,  
24 juin 2025



Union des Professionnels  
de la Dépollution des Sites.

# 1. Adoption du CR de la commission du 13 mai 2025

## 1. Adoption du CR de la commission du 13 mai 2025

### Sujets abordés lors de la précédente réunion, pour rappel :

Présentation par Ginger Burgeap de la problématique radionucléides.

POLLUTEC 2025 : programme de conférences du village SSP.

Présentation du guide méthodologique INERIS pour encadrer l'usage de renaturation dans la gestion des SSP.

## 2. Informations diverses : Publications récentes, dates à retenir.

## 2.1 Informations diverses : Publications récentes.

### BRGM

- RAS

### INERIS

- RAS

### Textes Réglementaires

- [Avis du 16/5/25 sur les méthodes normalisées pour les mesures dans l'air, l'eau et les sols des ICPE](#)  
: cf e-mail CDH du 21/05/25 pour les modifications apportées par ce texte.

## 2.1 Informations diverses : Publications récentes

### **Guide CEREMA sur la Valorisation de matériaux alternatifs en infrastructures linéaires de transport terrestre. Étude environnementale et sanitaire – 01/04/25**

Question posée lors de la commission technique du 13/05/25 :

Pour quelle(s) raison(s) les valeurs limites en émission dans l'eau (en lixiviation) :

- en Cuivre et en Zinc ont été revues à la baisse (20 et 30 mg/kg respectivement contre 50 mg/kg dans le guide de 2011) ?
- en Sélénium a été remontée à 0,8 mg/kg (contre 0,5 mg/kg dans le guide de 2011) ?

Réponse du CEREMA :

*« Les valeurs limites du Cu et Zn issues des modèles ont été revues à la baisse car elles ne sont jamais atteintes dans les matériaux classiquement valorisés en TP. Elles ont donc été capées à la limite « eau potable ».*

*Pour le Se, c'est l'inverse, la VL avait été capée à 0,5 mg/kg en cohérence avec la directive européenne de 2003 sur la mise en décharge, mais cela pose problème parfois et la partie concernée de la directive européenne n'a jamais été transposée en droit français. Les modèles montraient que l'on pouvait aller jusqu'à 0,8 mg/kg, nous sommes revenus sur cette valeur limite issue des modèles pour éviter de bloquer la valorisation pour une raison non technique. »*

## 2.1 Informations diverses : Publications récentes

### **Guide INERIS/MTE sur l'Évaluation de la dangerosité des déchets – V3 – 22/11/24**

- Mise à jour du guide d'application de l'INERIS de 2016 sur le même sujet.
- S'appuie sur la Directive Cadre Déchets

Modifications concernent :

- Propriété HP14 (Cf. règlement UE 2017/997)
- POP (Cf. règlement UE 2019/1021 et 2022/400)

## 2.2 Informations diverses : dates à retenir.



### Dates à retenir

[AEBIOTECH](#) – 25 et 26 juin 2025 – Indicateurs biologiques opérationnels de la santé des sols à Romainville

[REMTECH EUROPE](#) – 15 au 19 septembre 2025 à Ferrara

[POLLUTEC](#) – 7 au 10 octobre 2025 à Lyon

[JT SSP](#) – 4 décembre 2025 à Paris

Et nombreux séminaires internationaux non répertoriés ici...



Évènements dont l'UPDS est partenaire

## 3. Points sur les GT et textes en cours.

## 3. Points sur les GT et textes en cours.

### 3.1 GT GUIDE AUDITS CERTIFICATION

Objectif	Représentants UPDS dans ce GT	Etat d'avancement	Quelles perspectives ?
<p>Mise à jour du guide de l'auditeur, paru en 2014 et devenu obsolète avec les révisions de la méthodo en 2017 et de la norme en 2018, 2020, 2022 + création certification réglementaire pour les attestations.</p> <p>Permettra aux auditeurs de poser des questions plus techniques.</p>	<p>C. de LA HOUGUE (UPDS) N.FOURAGE (SOCOTEC) pour domaines A et B. J.SENECHAUD (COLAS) pour domaine C.</p> <p>Pilote du GT : BRGM (S.FAVEREAUX)</p>	<p>7 réunions d'une journée en 2024 : 21/2 , 27/3, 16/5, 11/6, 2/7, 27/9, 13/11</p> <p>11 journées de réunions planifiées en 2025 (dom C + prise en compte commentaires)</p> <p>28/01, 4/3, 1er/4, 29/4, 6/5, 2/6, 3/7, 4/7, 4/9, 21/11, 11/12. Très long.</p> <p>3 GT internes UPDS pour traiter les commentaires sur les domaines A et B.</p>	<p>Analyse par le GT des commentaires des adhérents de l'UPDS pour les domaines A et B.</p> <p><b>2 répondants à la pré-consultation des adhérents de l'UPDS pour le domaine C.</b> 1 GT UPDS le 5 juin. Envoi commentaires au BRGM le 10/6/25.</p> <p>Finalisation rédaction guide sur attestations.</p>

### 3. Points sur les GT et textes en cours.

## 3.2 GT LABORATOIRES

Objectif	Représentants UPDS dans ce GT	Etat d'avancement	Quelles perspectives ?
<p>Echanges entre laboratoires et professionnels.</p> <p>Harmoniser les méthodes analytiques des laboratoires.</p>	<p>C. de La Hougue (UPDS)</p> <p><u>Pilote du GT :</u> BRGM (L.AMALRIC &amp; P.MOREAU)</p> <p><u>Membres :</u> ADEME, COFRAC, ENVISOL, MTE, INERIS, TOTAL Energies, UPDS. AGROLAB, CARSO, EUROFINS, MERIEUX, MP Technologies, SGS, TERA Environnement, WESSLING.</p>	<p>1 réunion le 3/6/25.</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Projet directive sols</li><li>- BDSoLU</li><li>- Sommes de paramètres : suite</li><li>- Révision du guide des analyses en contexte SSP</li><li>- Actualités normalisation</li></ul> <p>Prochaine réunion : 4/11/25</p>	<p>Rédaction d'un courrier par le BRGM que les BE pourront envoyer aux MOA sur l'intérêt de verser leurs données dans BDSoLU.</p> <p>Publication guide des analyses en contexte SSP révisé fin 2025/début 2026.</p>

### 3. Points sur les GT et textes en cours.

#### 3.3 GT DANGEROUSITE DES TERRES EXCAVEES

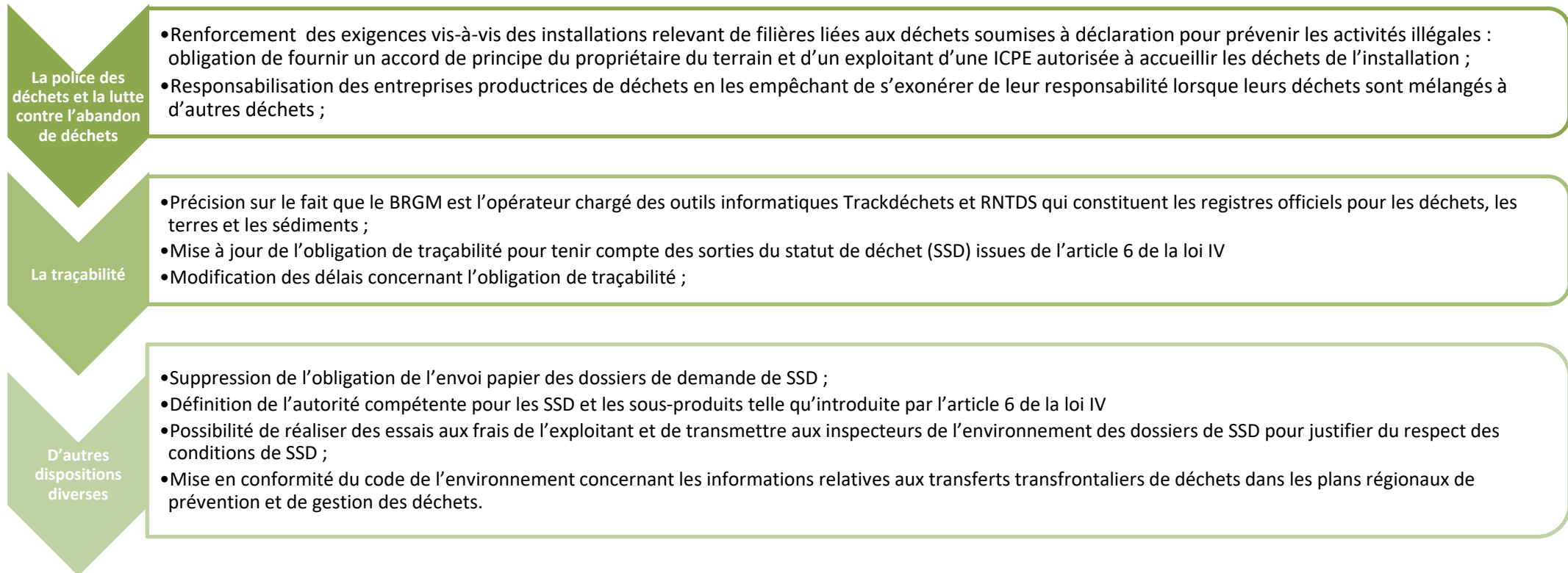
Objectif	Représentants UPDS dans ce GT	Etat d'avancement	Quelles perspectives ?
Elaborer une méthodologie spécifique aux TEX pour statuer sur leur dangerosité plus rapidement qu'en appliquant la méthode INERIS (// dangerosité des sédiments).	C. de La Hougue (UPDS) N. Ferrier (ORTEC SOLEO/UPDS) A.Gautier (GINGER BURGEAP/UPDS) <u>Pilote du GT :</u> BRGM (S.COUSSY) <u>Membres :</u> MTE, DREAL Normandie et HdF, CEREMA, UCIE, INERIS, UNICEM, UNPG, FNADE, SYVED, SCSNE, FNTP, UMTM, .....	2 réunions en comité restreint en 2024. CR sera mis en ligne sur le site UPDS. Elargissement du GT. 1 <sup>ère</sup> réunion du GT élargi le 26 mai après-midi	Publication d'un guide méthodologique fin 2025.

## 3. Points sur les GT et textes en cours.

### 3.4 PROJET DE DECRET EN CONSULTATION JSQ 13/07

portant diverses dispositions relatives à la police des déchets et à la lutte contre l'abandon de déchets, la traçabilité, l'attestation de tri des biodéchets, le tri performant et le statut de déchet.

Comprend des mesures concernant :



## 4. Application des normes ISO 18 400-301 et NF X31-614 : rappels

## 4. Application des normes ISO 18400-301 et NF X31-614 : rappels

**Norme ISO 18400-301** « Échantillonnage et mesures semi-quantitatives sur site des composés organiques volatils dans le cadre d'investigations sur le terrain » : version révisée **publiée en septembre 2023**.

Le **§ 5** décrit ce qui doit être fait.

Recommandation : utiliser carottier et échantillonner de façon à préserver les COV (kit MeOH ou Cylindre).

=> Echantillonnage dans un flacon verre sans moyen de préservation sur le terrain **non recommandé**,

Mais, **dans certains contextes**, le flacon verre sans moyen de préservation sur le terrain peut être utilisé :

- **si les autres méthodes ne sont pas adaptées** (type de sol, contraintes de transport...). Il faut alors veiller à limiter au maximum les pertes de COV (protocole strict) ;
- **si c'est justifié** (enregistrer et **noter** les raisons, dans le rapport notamment – responsabilité du chef de projet d'évaluer si les échantillons de sol seront assez représentatifs – expertise du prestataire).

## 4. Application des normes ISO 18400-301 et NF X31-614 : rappels

**Norme NF X31-614** « Qualité du sol - Méthode de détection et de caractérisation des pollutions - Réalisation d'un forage de surveillance des eaux souterraines au droit et autour d'un site potentiellement pollué » : version révisée **publiée en janvier 2024**.

Cf. §5.8.4 qui précise que, pour être sûr d'intercepter correctement les polluants :

- pour les DNAPL, le forage doit avoir **atteint le fond de l'aquifère** ;
- pour les substances dissoutes, la crépine doit être **sur toute l'épaisseur de l'aquifère**.

Mais il est également écrit :

*« Toutefois, pour les deux derniers cas (substances en phase non aqueuse plus denses que l'eau et substances dissoutes dans l'eau), il est possible de ne pas implanter un forage sur toute la hauteur de l'aquifère notamment en cas de formation très épaisse et sous réserve d'avoir démontré que le risque d'atteinte du substratum est faible ou que l'atteinte du substratum n'est pas réalisable à un coût acceptable proportionné à l'enjeu. »*

=> Appel à l'expertise du prestataire – A justifier dans les rapports.

## 5. Résultats de l'enquête sur le guide des analyses en contexte SSP

## 5.1. Résultats généraux

## 5.1. Résultats généraux

Taux de réponse à l'enquête : 38% (20 adhérents UPDS sur 53).

Taux de réponse par collège :

- Collège Ingénierie (11) : 34%,
- Collège Microstructures (2) : 40%
- Collège Travaux (7) : 44%

52% des répondants ne connaissent pas le guide (et donc, ne l'utilisent pas).

- 45% des répondants du collège ingénierie
- 50% des répondants du collège microstructures
- 63% des répondants du collège travaux

19% des répondants connaissent le guide mais ne l'utilisent pas, notamment parce qu'ils préfèrent appeler les laboratoires pour leur poser des questions.

29% des répondants connaissent le guide et l'utilisent.

## 5.2. Remarques sur le guide actuel

## 5.2. Remarques sur le guide actuel

Guide très complet.

Mise à jour sur polluants émergents nécessaire.

Guide un peu dense pour une appropriation par les professionnels.

Très utile pour monter des formations à destination des opérationnels.

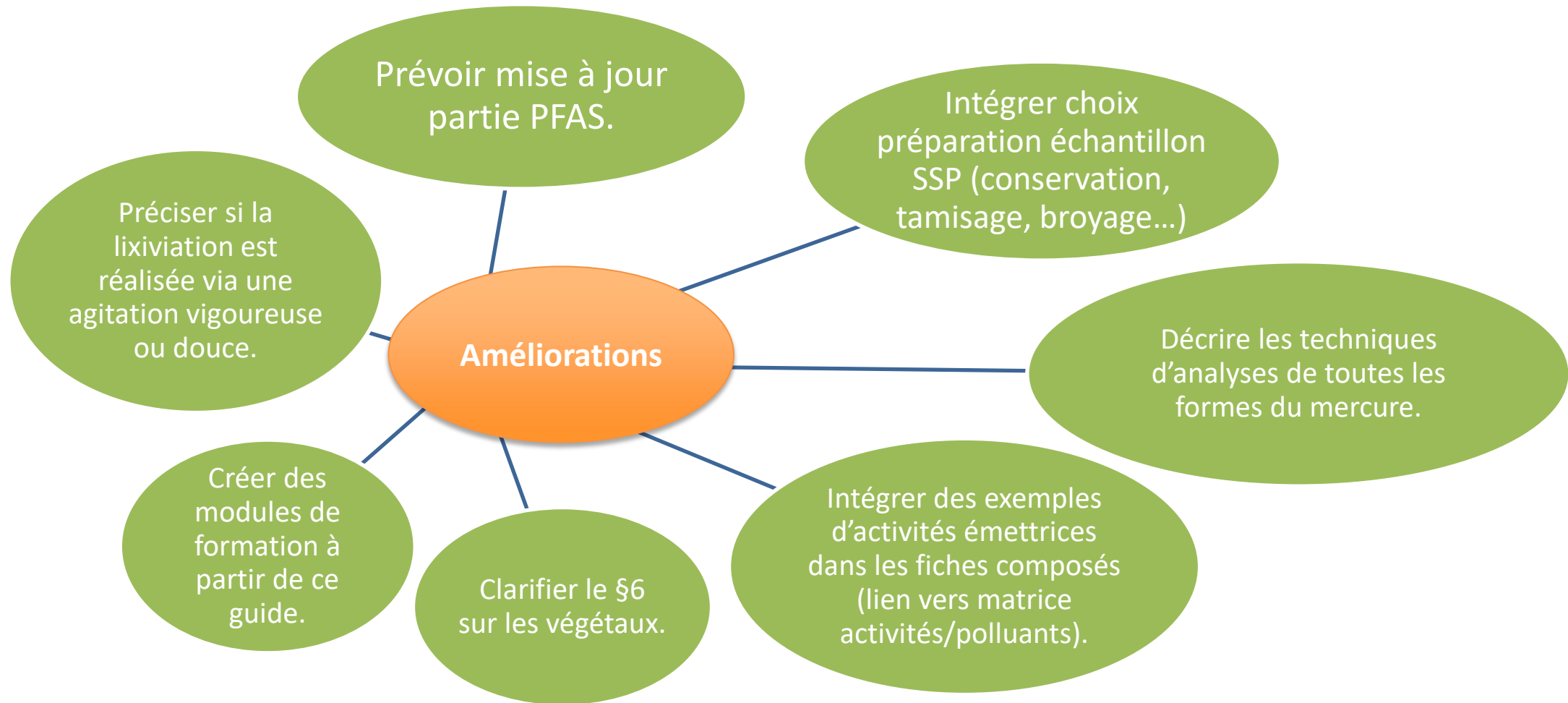
Trajet de l'échantillon dans le labo très bien décrit.

Répond à de nombreuses questions.

Illustrations un peu vieillottes.

## 5.3. Pistes d'amélioration du guide actuel

### 5.3. Pistes d'amélioration du guide actuel



## 5.4. Questions techniques à ajouter Fiche PFAS

## 5.4. Questions Fiche PFAS

### 1. Choix de l'analyse

- Quels PFAS rechercher en fonction de l'activité génératrice ?
- Quels PFAS sont détectables ?
- Est-il possible de savoir s'il y a des PFAS en concentrations importantes, même si ceux qui sont analysés ne sont pas détectés (hormis via les AOF), par exemple en indiquant l'existence de pics non identifiés ?
- Comment analyser les précurseurs et les PFAS à chaîne courte ?

### 2. Préparation de l'échantillon soumis à analyse

- Quelle préparation des échantillons lors de la prise d'essai ?
- Quelle quantité de matrice est réellement soumise à analyse ?

### 3. Techniques analytiques

- Clarifier les différentes techniques analytiques en fonction des matrices.
- Citer les normes analytiques existantes en fonction des matrices.
- Quelles sont les limites de quantification ?
- Comment est réalisée la mesure ?

## 5.4. Questions Fiche PFAS

### 4. Contrôle qualité

- Les contrôles qualité sont ils adaptés spécifiquement aux PFAS ?
- Comment les laboratoires assurent-ils le nettoyage des lignes d'analyse et l'absence de PFAS dans les contenants qu'ils fournissent ? Comment limite-t-on les risques de contamination croisée au niveau des laboratoires ?
- Comment est garantie la bonne représentativité de l'échantillon si la totalité de la matrice n'est pas soumise à l'analyse ?
- Serait-il possible de disposer du détail des calculs des incertitudes ?
- Quelles sont les sur/sous-estimations possibles/fréquentes ?

### 5. Interprétation des résultats

- Que faire des résultats analytiques en l'absence de valeurs de comparaison ?
- A partir de quelle concentration y-a-t-il pollution ou risque ?
- Compléter la fiche PFAS sur les analyses gaz des sols/air ambiant.

## 5.5. Questions techniques à ajouter Fiche AOF

## 5.5. Questions Fiche AOF

### Substances mesurées

- Quelles molécules sont intégrées dans cet indice ?
- Cet indice prend-il en compte tous types d'organofluorés ?

### Technique analytique

- Comment est réalisée la mesure ?
- Quelle préparation de l'eau avant prise d'essai pour analyse (mélange, décantation, filtration etc) ?
- Normes d'analyse en fonction des matrices ?
- Principe de l'analyse, matériel de détection utilisée et LQ associées.

### Limites de la mesure

- Quelles sont les limites de cet indice (limite sur la précision de la mesure, résultat rendu en % massique pour des impacts très souvent extrêmement faibles en PFAS) ?

### Interprétation des résultats

- Est-ce qu'il y a des seuils officiels pour ce paramètre?
- Comment interpréter les résultats d'un AOF ? notamment par rapport à la présence de PFAS potentiels ?
- Que faire "pratiquement" des résultats ?
- A quelle concentration y a t'il pollution ou risque?

## 5.5. Questions Fiche AOF

### Interférences :

- Quelle fiabilité pour cet indice ?
- Quelles sont les interférences possibles ?
- Y a t'il des interférences avec des composés inorganiques fluorés ?
- Comment distinguer les interférents fluorés des molécules PFAS ?
- Qu'est ce qui peut justifier des écarts substantiels entre résultats d'analyses d'un AOF et d'analyses ciblées PFAS :
  - dans le cas de teneurs AOF > PFAS ciblés -> présence de PFAS non ciblés à l'analyse ou d'autres composés fluorés ?
  - dans le cas de teneurs PFAS ciblés > AOF ?
- Quels sont les composés positifs en AOF qui ne sont pas des PFAS pour autant ? Si j'ai 20% d'AOF de plus que la somme des PFAS détectés, cela signifie t'il forcément qu'il y a des PFAS non identifiés ou est ce dans la marge d'incertitude "normale" ? A partir de combien de % est il possible de conclure sur ce point ?
- Est-il possible de disposer du détail des calculs / justification des incertitudes ?
- Quelles sont les analyses concomitantes à faire pour interpréter correctement l'AOF (ex : chlorures, fluorures, pH, ...) ?

## 5.6. Questions techniques à ajouter Fiche MNP

## 5.6. Questions Fiche MNP

### Substances mesurées

- Définition des MNP
- Comment différencier les nano et microplastiques ?
- Quels plastiques (PE, PVC, PP, etc...) sont intégrés dans l'analyse ? Sont analysables ?
- Quel devenir par dégradation ?

### Techniques analytiques

- Normes d'analyses en fonction des matrices ?
- Quelles sont les différentes techniques d'analyses et leurs enjeux (spectrométrie RAMAN et autres) ?
- Principe de l'analyse, matériel de détection utilisé.
- Quelles limites de quantification ?

### Résultats d'analyses

- Quel type de résultats sont exprimés ?
- Pourquoi le rendu des résultats varie en fonction des laboratoires ?

## 5.6. Questions Fiche MNP

### Interprétation des résultats

- Quelle est la VTR associée ?
- Qu'est que qu'on fait "pratiquement" des résultats ?
- Quels seuils de comparaison ? A quelle concentration y a t'il pollution ou risque?

### Interférences Contaminations croisées

- Quelle méthodologie de prélèvement est adaptée, et comment gérer la présence des macroplastiques ? le contact avec le flaconnage est également un souci, même pour ceux en verre
- Quels risques de contaminations croisées depuis l'échantillonnage ?
- Les normes analytiques garantissent-elles l'absence de contaminations croisées de la réception du flaconnage à la transmission des résultats ?
- Sur les techniques par microscopie, comment assurer la différenciation entre particules de plastiques et composés inorganiques ? l'IA est-elle en mesure de réaliser cette identification correctement ?

### Délais, coûts

## 6. Résultats de l'enquête sur les guides BRGM de valorisation des TEX en projets d'aménagement

## 6. Enquête sur les guides de valorisation des TEX en projets d'aménagement

**Taux de réponse à l'enquête** : 46% (24 adhérents UPDS sur 52)

### Utilisation des guides BRGM

Les adhérents de l'UPDS connaissent les deux guides mais ils connaissent mieux celui sur les TEX **issues** de sites et sols pollués.

**2/3 des répondants** (73% des BE et 56% des entreprises de travaux) **utilisent les guides BRGM** lorsqu'ils sont concernés par des TEX dans un projet d'aménagement.

Les guides BRGM sont globalement **peu utilisés** (note moyenne : 2,21) ; il semblerait qu'ils soient légèrement plus utilisés par les travaux (moyenne 2,44) que par l'ingénierie (moyenne 2,07).

Les raisons de la non utilisation des guides BRGM sont :

Terres rarement conformes à toutes les exigences,

Manque de valeurs de fond pédogéochimique

Pb de temporalité entre besoin de remblais et existence de déblais

Difficulté à trouver un site receveur

Lourdeur/complexité de la démarche

Frilosité des MOA quant à la démarche

## 6. Enquête sur les guides de valorisation des TEX en projets d'aménagement

### Compréhension des guides BRGM

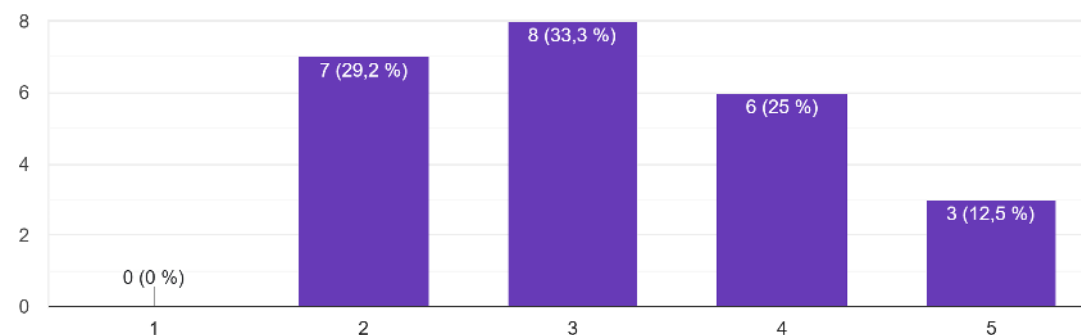
Les guides BRGM (démarche, champ d'application, levé de doute, démarche à 3 niveaux, traçabilité) sont considérés comme **clairs et compréhensibles mais moyennement adaptés** (surtout la démarche à 3 niveaux et la traçabilité).

Les répondants ne sont **jamais** confrontés à une possibilité de valorisation de TEX sans caractérisation et n'utilisent jamais TERRASS.

**Note moyenne : 3,21/5**

Si vous deviez noter de 1 à 5 votre compréhension de ces guides BRGM en sachant que 1 est une incompréhension totale des guides BRGM et 5 une ...oteriez vous votre compréhension de ces guides ?

24 réponses



## 6. Enquête sur les guides de valorisation des TEX en projets d'aménagement

### Les freins à l'utilisation des guides BRGM

- **Méconnaissance** des guides par les différents acteurs.
- **Caractère non obligatoire** de l'utilisation des guides.
- **Méthodologies proposées**
- **Attentes environnementales** associées.
- **Absence de contrôle.**

### Les freins à la valorisation des TEX

- **Administratifs**
- **Juridiques.**
- **Concurrence déloyale** de certains acteurs qui n'utilisent pas ce guide
- **Manque de valeurs de fonds pédogéochimiques.**

## 6. Enquête sur les guides de valorisation des TEX en projets d'aménagement

### Les leviers à l'utilisation des guides BRGM

- **Connaissance** des guides par les différents acteurs.
- **Obligation** d'utiliser les guides.
- **Contrôles**
- **Fourniture documents type (BSTV, convention...).**

### Les leviers pour une meilleure utilisation des guides BRGM

- Rassembler les **deux guides en un.**
- **Simplifier** et clarifier
- **Cohérence** avec autres guides (maintien qualité site receveur)
- Les rendre d'application **obligatoire/réglementaires**
- Mieux **communiquer** (plaquette)
- Ajouter **terres fertiles/fractions grossières**
- Simplifier la **sortie de statut de déchet des TEX**

## 6. Enquête sur les guides de valorisation des TEX en projets d'aménagement

### Autres guides de valorisation des TEX / Guide CEREMA

D'autres guides sont connus pour la valorisation des TEX, notamment le guide CEREMA.

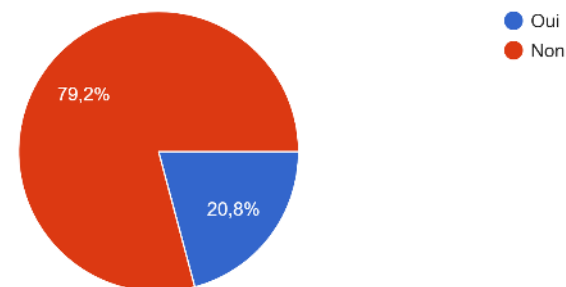
Mais celui-ci n'est a priori **pas utilisé** car **moins protecteur de l'environnement** ...

Ceux qui l'utilisent l'apprécient notamment pour sa **simplicité** et parce qu'il est **basé sur les seuils ISDI**.

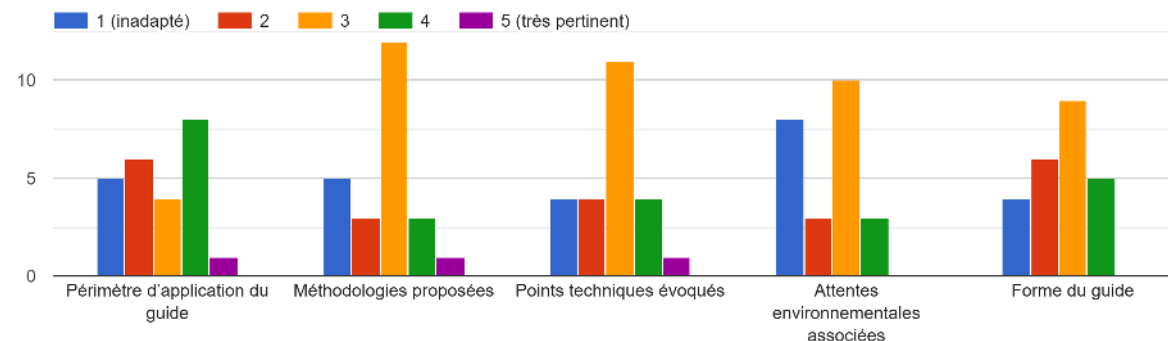
D'autres guides sont cités par un ou deux répondants : guide REFUGE, guide Hydrotex, guide VALTEX, norme support de culture, approche belge pour la dangerosité des TEX.

Utilisez-vous le guide CEREMA sur l'«Acceptabilité de matériaux alternatifs en technique routière. Evaluation Environnementale» ?

24 réponses



Si vous devez noter de 1 à 5 les points suivants concernant le guide CEREMA (une réponse par ligne SVP) :



# 6. Enquête sur les guides de valorisation des TEX en projets d'aménagement

Comment souhaiteriez vous voir évoluer les deux guides du BRGM dans un avenir proche ?

- Les simplifier (42%)
- Ne faire qu'un seul guide (25%)
- Cohérence avec le guide CEREMA (12,5%)
- Le rendre obligatoire, avec plus de contrôle (8%)
- Modifier le critère de maintien du site receveur (8%)
- Meilleure communication, réviser les seuils; ajouter des document types, améliorer le sujet traçabilité : 4%

Que souhaiteriez vous retrouver dans les guides du BRGM ? Quelles améliorations ?

- Des logigrammes de la démarche, le programme de caractérisation à mettre en œuvre y compris polluants émergents (31 %)
- Des modèles de documents de gestion (BSTV, Contrat...) et des valeurs de fond (19%)
- La valorisation en terres fertiles, le RNDTS, des tableaux de seuils (12,5%)
- Des REX (6%)
- Un état des lieux de la SSD des TEX et de la traçabilité des TEX (6%)

Qu'est-ce qui vous pousserait à utiliser les guides du BRGM ?

- L'obligation réglementaire et les contrôles (42%)
- La simplification de la démarche (29%)
- Une meilleure connaissance par tous les acteurs (20%),
- Une connaissance des chantiers en cours pour échanger remblais/déblais (10%)

Quel avenir pour les guides du BRGM ?

**Autres sujets :**

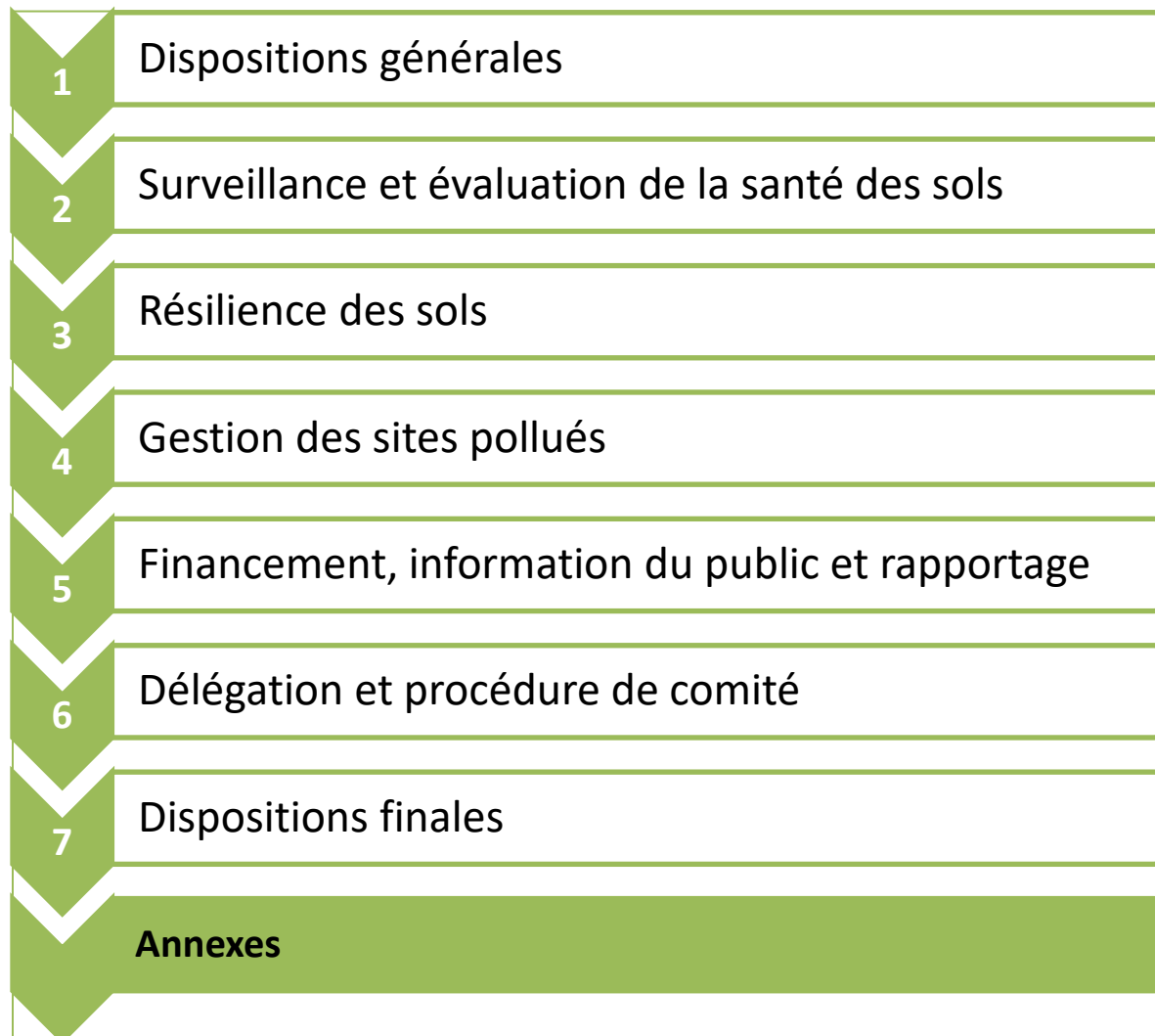
le guide CEREMA devrait considérer :

- Les teneurs sur brut
- La conservation de la mémoire et la traçabilité

## 7. Projet de directive sols : point d'avancement

## 7.1. Projet de directive sols : Structure

## 7.1. Projet de Directive Cadre Sols : structure



### **Structure du projet de directive**

Sans évolution depuis juillet 2023.

## **7.2. Projet de directive sols**

### **Chapitre 1 : Dispositions générales**

## 7.2. Projet de Directive Cadre Sols – Chapitre 1 : Dispositions générales

### Art 1 : Objectif

- Instaurer un cadre de surveillance solide et cohérent pour tous les sols
- Favoriser une amélioration constante de la santé des sols (on parle de santé des sols, pas de qualité)
- Parvenir à un bon état de santé des sols d'ici à 2050 et les y maintenir
- Réduire la pollution des sols à des niveaux considérés comme non nocifs (les aspects physiques, biologiques et chimiques sont concernés)

### Art 2 : Champ d'application

- Directive applicable à tous les sols situés sur le territoire des États-membres (EM).
- Tous les types de sols sont couverts (mais un peu floue sur la qualité des sols urbains).
- Tous les territoires des EM sont intégrés (sauf les territoires ultra-marins – viendra ultérieurement)

## 7.2 Projet de Directive Cadre Sols – Chapitre 1 : : Dispositions générales

### Art. 3 : Définitions (a priori stabilisées)



#### santé des sols

« état physique, chimique ou biologique du sol qui détermine sa capacité à fonctionner comme un système vivant vital et à fournir des services écosystémiques »



#### pollution des sols

« présence d'une substance dans le sol à un niveau qui peut être, directement ou indirectement, nocif pour la santé humaine ou l'environnement »

- ✓ Pas de mention du caractère anthropique !
- ✓ Retrait de « ou d'un matériau » après « substances », pour les plastiques.



#### réhabilitation des sols

« ensemble d'actions qui réduisent, isolent ou immobilisent les polluants dans le sol, le substrat rocheux ou le matériau parental »



#### régénération

« action intentionnelle visant à inverser l'état dégradé du sol »

- ✓ La France a poussé pour dissocier « réhabilitation » et « régénération ».

## 7.3 Projet de Directive Cadre Sols – Chapitre 1 : : Dispositions générales

### Art. 4 : Districts pédologiques et unités pédologiques

- Pas encore définis.
- Régions administratives, ensuite découpées par entités à peu près cohérentes sur le plan géologique.
- Pour les grandes zones urbaines, il pourrait y avoir découpage en 2 ou 3 zones.

### Art. 5 : Autorités compétentes

- Plan national : CGDD, dans le cadre du RMQS (min Agri et **INRAE**) – Renforcer les outils existants.
- Plan local : DREAL ou DRAAF.

### Article 6 : Cadre de surveillance des sols

- Surveillance fondée sur les districts pédologiques
- Possibilité de contribution de la Commission à cette surveillance (aide technique ou réalisation en direct : intéresse certains EM - Commission serait prête à payer jsq 25% des points de sondage environ)
- Utilisation des données spatiales du programme Copernicus
- Création d'un portail numérique de données sur la santé des sols
  - ✓ portail ouvert au public
  - ✓ données agrégées par district
  - ✓ pas de géolocalisation des points

## 7.3. Projet de directive sols

### Chapitre 2 : Surveillance et évaluation de la santé des sols

## 7.3 Projet de Directive Cadre Sols – Chapitre 2 : Surveillance et évaluation de la santé des sols

### Article 7 : Descripteurs des sols

Surveillance basée sur les descripteurs et critères définis en annexe I

Valeurs cibles durables (pas contraignantes)  
Valeurs de déclenchement opérationnel (entraînant des actions)

- Certaines valeurs identiques pour tous les EM
- Certaines valeurs fixées par les EM

### Annexe I : Descripteurs des sols et critères de bonne santé

Partie A. Descripteurs assortis de critères définis au niveau de l'Union

✓ Salinisation, perte de carbone organique, compactage du sol profond

Partie B. Descripteurs assortis de critères définis au niveau de chaque État-membre

✓ Excès de nutriments, érosion, capacité de rétention d'eau,  
✓ concentration en métaux lourds (liste prédéfinie),  
✓ concentration en substances organiques (pas de liste. A choisir par chaque EM. La Commission va essayer d'homogénéiser.)

Partie C. Descripteurs non assortis de critères

✓ Teneur en azote, acidification, compactage de l'horizon superficiel, perte de biodiversité,  
✓ concentration en « PFAS » et « pesticides et leurs métabolites » (listes par défaut mais chaque EM peut définir sa liste incluant les substances obligatoires – métabolites ne concernent que les pesticides)

Partie D. Indicateurs d'artificialisation et d'imperméabilisation

## 7.3 Projet de Directive Cadre Sols – Chapitre 2 : Surveillance et évaluation de la santé des sols

### Art 8 : Mesures et méthodes

Points d'échantillonnage déterminés selon la méthode définie en annexe II

Valeurs des descripteurs mesurées selon les méthodes définies en annexe II

Calendrier des premières mesures et fréquence de mesure

### Annexe II. Méthodes

Partie A. Méthode de détermination des points de prélèvement

Partie B. Méthode de mesure des valeurs des descripteurs

- ❑ Changement de méthode possible si il existe une fonction de transfert (possibilité de passer des résultats d'une méthode aux résultats d'une autre méthode)
- ❑ Pas de norme imposée pour la méthode analytique.
- ❑ Pas de méthode pour les substances organiques, même pour les PFAS et pesticides.
- ❑ Pour certains paramètres : distinction sols de surface/sols profonds.
- ❑ Fréquence : tous les 6 ans (X 2 /t RMQS)
- ❑ Nb de points : 5000 en Fce (2000 dans RMQS)

### Art. 9 : Évaluation de la santé des sols

Évaluation de la santé des sols **tous les 5 ans** au niveau de chaque district pédologique sur la base des valeurs cibles durables non contraignantes des descripteurs des parties A et B de l'annexe I

En parallèle, analyse par chaque État-membre des autres descripteurs

- Partie C de l'annexe I sur la perte de services écosystémiques
- Partie D de l'annexe I sur l'artificialisation et l'imperméabilisation

Information du public pour les sols en mauvais état de santé

- ❑ Surveillance (tous les 6 ans) => Evaluation de la santé des sols (tous les 5 ans ?)
- ❑ Agrégé par district mais séparé par descripteur (on saura quel descripteur contribue à la dégradation de la santé des sols)
- ❑ Analyser et interpréter tous les descripteurs (yc ceux sans valeur limite) – la commission fournira document pour interprétation
- ❑ Pour l'instant : pas de hiérarchisation, ni de pondération... (diffère de la Dir. Cadre Eaux).

## 7.4. Projet de directive sols

### Chapitre 3 : Résilience des sols

## 7.4 Projet de Directive Cadre Sols – Chapitre 3 : Résilience des sols

### Article 10. Soutien à la santé et à la résilience des sols

Définition par chaque État-membre des pratiques de gestion durable des sols conformément aux principes de l'annexe III et tenant compte des programmes et plans listés à l'annexe IV

### Annexe III. Principes de gestion durable des sols

Liste de bonnes pratiques, exclusivement orientées sur les terres agricoles

### Annexe IV. Programmes et plans à prendre en compte

Liste de textes, orientés sur les pratiques agricoles ou la prévention des risques

### Article 11. Principes d'atténuation de l'occupation des sols

En cas d'artificialisation, chaque État-membre :

- Évite ou limite la perte de capacité du sol à fournir différents services écosystémiques
- Compense autant que possible cette perte de capacité des sols

- « Quand le sol est en bonne santé, j'essaie de la maintenir en bonne santé »
- Dispositions indicatives (= non contraignantes)

## 7.5. Projet de directive sols

### Chapitre 4 : Gestion des sites pollués

### Article 12. Approche fondée sur les risques sanitaires et environnementaux

Dans un délai de **4 ans**, mise en place d'une approche de gestion des sites pollués fondée sur les risques

- ❑ Politique française de Gestion des Risques selon l'Usage répond à cette exigence
- ❑ Pas de seuils
- ❑ La méthodologie nationale de gestion des SSP devrait passer en partie au niveau législatif lors de la transposition

## 7.5 Projet de Directive Cadre Sols – Chapitre 4 : Gestion des sites pollués

### Article 13. Identification des sites potentiellement pollués

Dans un délai de **7 ans**, identification systématique des sites où une pollution des sols est soupçonnée sur la base de plusieurs critères :

- ✓ Exploitation, passée ou présente, **d'une activité à risque** (à définir par chaque État-membre)
- ✓ Exploitation d'une activité relevant de la directive IED, de la directive SEVESO ou de la directive sur la responsabilité environnementale
- ✓ Survenue d'un accident ou incident susceptible de provoquer une pollution
- ✓ Toute information résultant de la surveillance de l'état de santé des sols

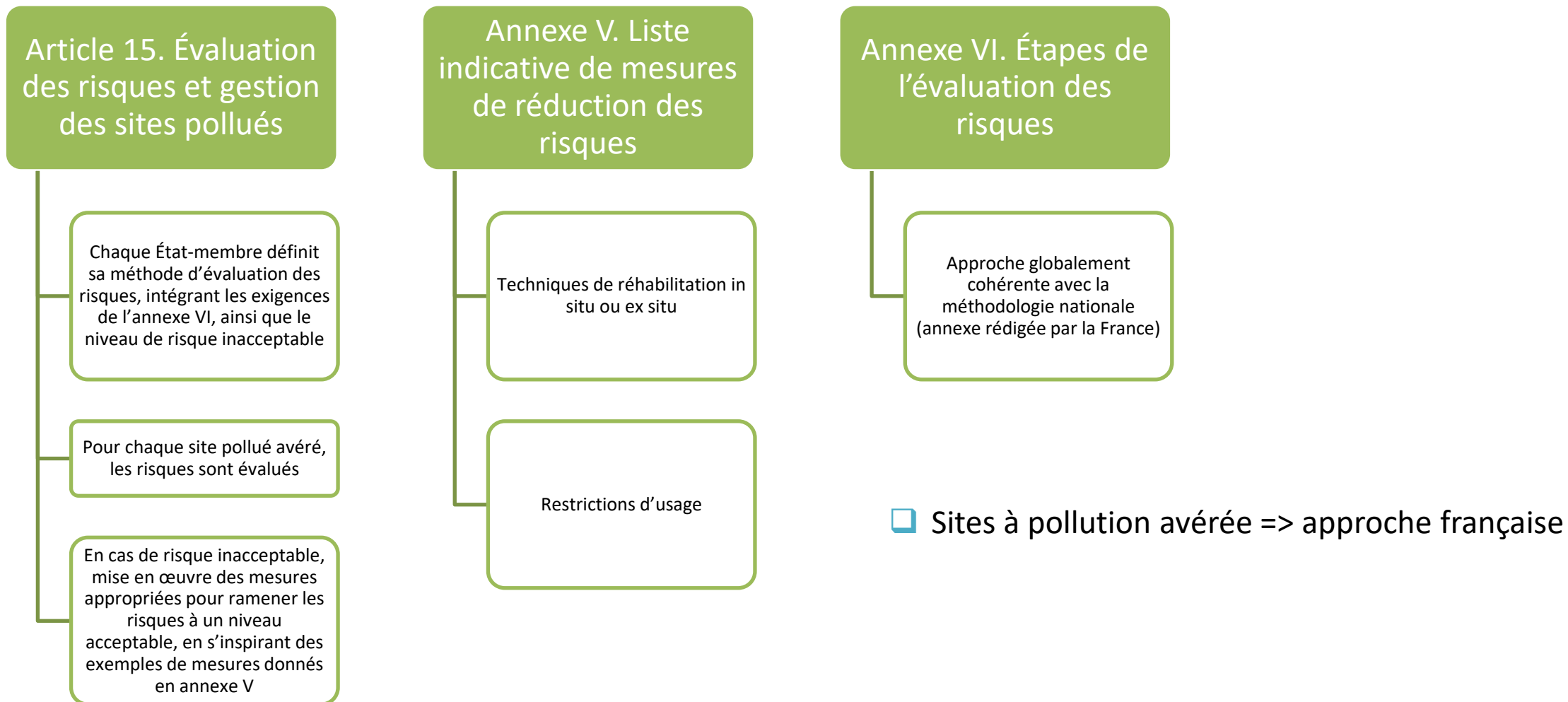
### Article 14. Analyse des sites potentiellement pollués

Les sites potentiellement pollués doivent faire l'objet d'une « analyse »

Chaque État-membre définit ses règles de délais, de contenu et de priorité, conformément à l'approche fondée sur les risques

- ❑ En France : activité à risque = ICPE
- ❑ Le nombre de sites BASIAS devrait augmenter
- ❑ Priorisation des sites en fonction sensibilité usage (// établissements sensibles ; croisement avec zones protection AEP ; croisement avec enjeux biodiversité ?...)

## 7.5 Projet de Directive Cadre Sols – Chapitre 4 : Gestion des sites pollués



## 7.5 Projet de Directive Cadre Sols – Chapitre 4 : Gestion des sites pollués

### Article 16. Registre

Dans un délai de **4 ans**, mise en place d'un registre **public** et **géoréférencé** des sites pollués et potentiellement pollués, respectant le format de l'annexe VII

### Annexe VII. Contenu du registre des sites (potentiellement) pollués

Coordonnées, activités polluantes, diagnostic, évaluation des risques, mesures de gestion et calendrier associé

- ❑ Commission souhaiterait des infos sur le niveau de pollution des sites BASIAS mais pb lié au foncier en France (mais pas dans les autres pays ?)
- ❑ Les délais courent à compter de la publication de la Directive

## **7.6. Projet de directive sols Autres dispositions (chapitres 5 à 7)**

## 7.6 Projet de Directive Cadre Sols – Autres disposition (chapitres 5 à 7)

### Article 18. Rapports des États- membres

**Tous les 5 ans**, les États-membres communiquent :

- ✓ Les données et résultats de la surveillance et de l'évaluation de l'état de santé
- ✓ L'analyse des tendances de la santé des sols
- ✓ Un résumé des progrès accomplis en matière de gestion durable des sols
- ✓ Un résumé des progrès accomplis pour l'identification et l'évaluation des sols pollués

### Article 19. Information du public

Les États-membres rendent publiques, via le portail numérique développé par la Commission :

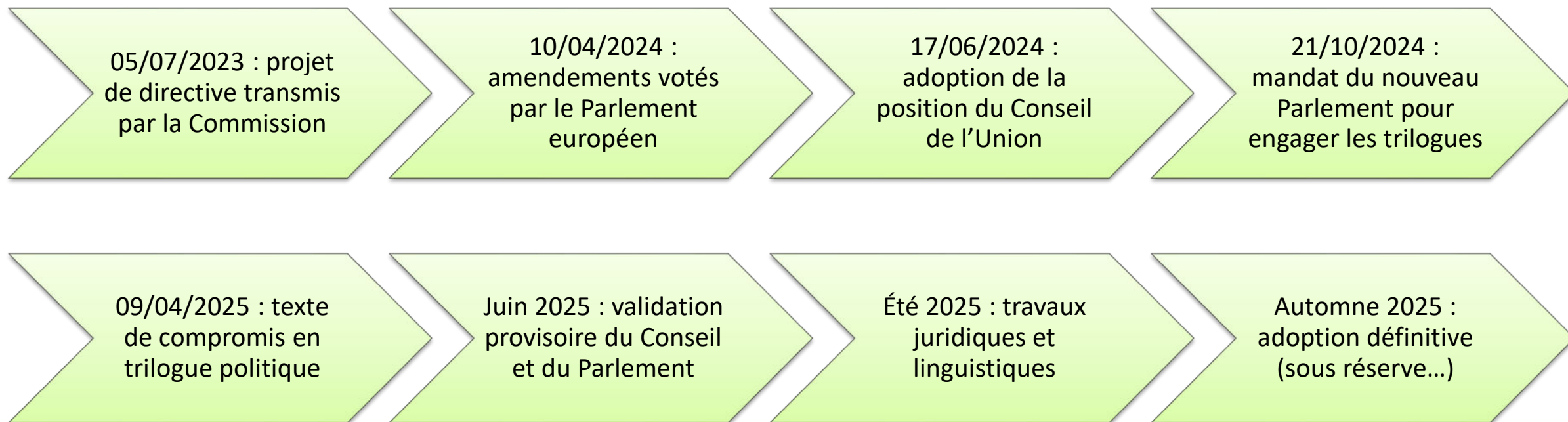
- ✓ les données issues de la surveillance des sols,
- ✓ les données de l'évaluation de leur état de santé,
- ✓ les données de rapportage

### Article 23. Sanctions

Les États-membres déterminent le régime de sanctions applicables

## 7.7. Projet de directive sols Calendrier

## 7.7. Projet de Directive Cadre Sols - Calendrier



- ❑ Adoption définitive « sous réserve » car adoption provisoire du Conseil avec rejet Autriche, abstention Allemagne (impact gestion forestière), réserve d'examen de la Hongrie. Elections dans 2 pays pourraient avoir impact.
- ❑ Si France et Italie ne rejoignent pas, on ne devrait pas avoir de minorité de blocage (4 EM avec 35% population européenne).

## 7.7. Projet de Directive Cadre Sols - Calendrier

Délai de transposition  
de 3 ans

- ❑ Transposition démarrerait après les élections de 2027 (pour éviter impasse législative liée aux élections).
- ❑ N'apparaîtra que fin 2027 dans le calendrier parlementaire.
- ❑ Mais préparation des documents dès que c'est voté.

**Un immense merci à Guillaume Gay, B3S, qui m'a autorisée à reprendre son diaporama et qui nous a tout expliqué en GT Laboratoires.**

## 8. Sujets divers



**Merci pour votre  
attention ...**